

Coronavirus : Procédure de reconnaissance des frais éligibles en cas de force majeure
Enseignement Supérieur
Programmes des fonds nationaux : FAME – Erasmus Belgica – AESI-LG
Encodage dans MOBI – Appels 2019/2020

Cas 1 : l'activité n'a pas lieu

- ✓ Encoder la mobilité avec les données du participant en complétant tous les champs
- ✓ Indiquer comme dates de séjour, les dates de début et de fin initialement prévues
- ✓ Valider la mobilité en cliquant sur le petit « v » pour le calcul automatique de la bourse
- ✓ Si nécessaire, modifier le montant des frais de séjour et/ou de voyage
- ✓ Cocher « Cas de Force majeure Coronavirus »
- ✓ Cocher « La mobilité n'a pas eu lieu »
- ✓ Enregistrer la mobilité en cliquant sur la disquette
- ✓ Vérifier les montants

Cas 2 : la mobilité était en cours. L'étudiant met un terme définitif à son programme dans l'organisme d'accueil. La convention d'études / de stage est annulée et remplacée par un programme dans l'EES d'origine

- ✓ Encoder la mobilité avec les données du participant en complétant tous les champs
- ✓ Indiquer comme dates de séjour, les dates de début et de fin effectives qui figurent sur l'attestation de séjour
- ✓ Valider la mobilité en cliquant sur le petit « v » pour le calcul automatique de la bourse
- ✓ Cocher « Cas de Force majeure Coronavirus »
- ✓ Si nécessaire, modifier le montant des frais de séjour
- ✓ Si nécessaire, modifier les frais de voyage en cas de frais additionnels liés au rapatriement*
- ✓ Enregistrer la mobilité en cliquant sur la disquette
- ✓ Vérifier les montants

Cas 3: la mobilité est temporairement ou définitivement suspendue, mais l'étudiant continue de suivre à distance tout ou partie des activités d'apprentissage de la convention d'études / de stage (*Blended mobility*)

- ✓ Encoder la mobilité avec les données du participant en complétant tous les champs
- ✓ La date de début à encoder est celle qui figure sur l'attestation de séjour. La date de fin est celle qui correspond à la date de fin de la période de formation « blended » telle que certifiée par l'organisme d'accueil
- ✓ Valider la mobilité en cliquant sur le petit « v » pour le calcul automatique de la bourse
- ✓ Cocher Blended Mobility
- ✓ Si nécessaire, modifier les frais de voyage en cas de frais additionnels liés au rapatriement*
- ✓ Enregistrer la mobilité en cliquant sur la disquette
- ✓ Vérifier les montants

***Frais additionnels liés au rapatriement**

- ✓ Des frais de rapatriement peuvent être ajoutés aux frais de voyage jusqu'à un montant total maximum de deux fois le forfait de la bande kilométrique
- ✓ S'il n'y a pas de frais de rapatriement, le montant des frais de voyage est équivalent à un seul forfait